

Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD – GDPR) Bonnes pratiques et gouvernance

Référence : RGPD INTERAC 002

Durée :	1 jour (7h)	Date à Paris :
Tarif	830 € HT	26 juin 2018
Repas	20 €HT	25 septembre 2018
		8 novembre 2018

INTRODUCTION

Le nouveau règlement européen sur la protection des données aura un impact certain sur la gouvernance des entreprises et l'implication opérationnelle des différents métiers. Toutes les organisations proposant des services ou produits connectés vont devoir revoir leur politique de protection des données et s'assurer à l'avenir d'intégrer cette notion dès les premières étapes de la conception. Cette question concerne tout le monde, organisations comme utilisateurs, et la mise en conformité semble épineuse dans certains cas.

Il est important de garder en tête que certains points liés au RGPD vont très probablement évoluer au fur et à mesure du temps. Il est possible que l'interprétation de la loi se fasse différemment d'une entreprise à une autre. Il faudra donc continuer de se tenir au courant sur sa mise en application et sur les bonnes pratiques à adopter.

OBJECTIFS et PLAN

- Comprendre la gouvernance RGPD et la modification des pratiques métiers
- Comment piloter sa conformité
- Elaborer et suivre de bonnes pratiques

PROGRAMME DETAILLE

Cette deuxième journée de formation associe des aspects théoriques à une approche très pratique des grandes lignes du règlement afin de permettre aux apprenants, DPO ou non, d'identifier les implications opérationnelles RGPD au sein de leur entité. Avec les ateliers expérimentiels, les stagiaires pourront acquérir l'autonomie et les compétences nécessaires à l'analyse et au maintien de la conformité de leur organisme.

(sous forme de wokshop ou de serious game)

1 Le RGPD

- 1.1 Génèse
- 1.2 Les fondamentaux
- 1.3 Défendre la vie privée
- 1.4 De nouveaux concepts
- 1.5 Quels changements ? Quelles conséquences

- 1.6 Save the date : 25 mai 2018
- 1.7 Derrière la conformité, des opportunités
- 2 Les principes essentiels
 - 2.1 Consentement
 - 2.2 Responsabilité
 - 2.3 Droits des personnes
 - 2.4 Transparence
- 3 Se mettre en conformité
 - 3.1 Pourquoi une démarche ?
 - 3.2 Désigner un pilote
 - 3.3 Cartographier les traitements
 - 3.4 Prioriser la mise en conformité
 - 3.5 Gérer les risques
 - 3.6 Organiser les procédures internes
 - 3.7 Documenter la conformité
 - 3.8 Vers la certification
- 4 La boîte à outils
 - 4.1 Pourquoi des outils ?
 - 4.2 Information Sensibilisation Formation
 - 4.3 Auto-diagnostic
 - 4.4 Registre des traitements
 - 4.5 Plateforme PIA
 - 4.6 Espace documentaire
- 5 Se faire accompagner
 - 5.1 Se débrouiller seul
 - 5.2 Se faire accompagner par une société de conseil

PRE-REQUIS :

Il est recommandé d'avoir suivi la formation : **RGPD : Comprendre ses principes et impacts**

PUBLIC :

- Tous les directeurs métiers, les responsables ou leurs représentants :
Direction générale, direction juridique, direction conformité/qualité, direction Ressources Humaines, direction commercial, direction marketing, direction des opérations, direction technique, direction informatique, direction financier, direction des achats, direction logistique, direction production...
- Toute personne concernée par le traitement des données personnelles

LIVRABLES ET BOITE A OUTILS

- Les conditions d'applications de la loi RGPD et les principes fondamentaux
- Les informations et les documents nécessaires pour construire le registre du traitement des données personnelles

METHODE PEDAGOGIQUE

Les formations expérientielles de Mardi Conseils se pratiquent avec des ateliers utilisant l'Intelligence Collective pour mieux assimiler les concepts et mettre en œuvre en entreprise La formation permet une mesure et une adaptation en continue et en temps réel des connaissances des stagiaires